2. Ecrire et télécharger une nouvelle étude de cas pour la plate-forme

• Pourquoi est-il intéressant de soumettre une nouvelle étude de cas ?

La plate-forme met en avant un ensemble de bonnes pratiques relatives à la Gouvernance Urbaine Intégrée. Ce concept fait référence à des actions conduites ou supportées par les gouvernements des villes, dans lesquelles les acteurs concernés sont intégrés dans les processus de gouvernance urbaine. De manière générale, toute nouvelle étude de cas dont l'approche relève de la Gouvernance Urbaine Intégrée est donc pertinente pour la plate-forme, peu importe sa forme et indépendamment de ses résultats. Il est en effet dans l'intérêt de Metropolis de présenter une gamme d'études de cas à la fois différentes et complémentaires, afin de représenter la diversité des défis auxquels les villes font face.

Les études de cas donnent rapidement un aperçu d'un projet ou d'une politique et permettent aux villes tout comme aux experts d'échanger entre eux ces bons exemples de Gouvernance Urbaine Intégrée. Les études de cas sont toutes structurées de la même manière, afin de pouvoir les comparer entre elles et d'en extraire des enseignements.

• Structure et longueurs maximales pour une étude de cas.

Titre : titre de l'étude de cas (maximum 80 caractères).

Teaser : décrire l'étude de cas en une ou deux phrases. Le teaser apparaîtra au niveau des pages de résultats et en haut de l'étude de cas (maximum 140 caractères).

Résumé : résumer l'étude de cas en deux à trois paragraphes. Décrire rapidement le projet, ses principaux objectifs, défis, résultats, ainsi que l'approche adoptée. Inclure par ailleurs les raisons pour lesquelles le projet (ou la politique) peut être considéré comme un exemple de bonne pratique (maximum 200 mots).

Contexte et objectifs

expliquer le contexte local, les problèmes et besoins initiaux, les objectifs globaux et spécifiques du projet ou de la politique (maximum 350 mots).

Mise en oeuvre

décrire les principales étapes (en incluant le calendrier de mise en oeuvre), les instruments mobilisés et les acteurs impliqués (maximum 700 mots).

Finances et ressources

indiquer les ressources financières et humaines allouées au projet, ainsi que toute autre activité-support, type formation (maximum 200 mots).

Résultats et impacts

indiquer si une évaluation du projet a eu lieu ou est prévue. Donner les résultats produits sur la zone du projet ou sur d'autres politiques (maximum 250 mots).

Barrières et conflits

donner les éventuels obstacles rencontrés (ou opposants au projet), expliquer comment ils ont été traités et évoquer les barrières potentielles à venir (maximum 300 mots).

Enseignements tirés et transfert de politiques

identifier les principaux facteurs de succès, les évolutions au cours de la mise en oeuvre, donner des éléments relatifs à un possible transfert de politiques et indiquer si le projet lui-même est le résultat d'un transfert ou a été mis en oeuvre par d'autres villes (maximum 300 mots).

Références

inclure les ressources bibliographiques.

Initiative Coordinator: Barbara Berninger,
Regional Secretary for Europe, Metropolis

Co-funded by: LOTTO STIFTUNG BERLIN

For further information contact:
policytransfer@metropolis.org
http://policytransfer.metropolis.org

metropolis
initiatives·iniciativas·initiatives

Policy Transfer Platform

Comment participer ?

Cette plate-forme fait partie de l'Initiative Metropolis de Berlin

http://policytransfer.metropolis.org

be Berlin

Senate Department for Urban Development and the Environment

1. S'inscrire sur la plate-forme

• Qui peut s'inscrire en tant qu'expert ?

Les experts sont des professionnels engagés dans un projet relatif à la gouvernance urbaine intégrée et/ou ont une bonne connaissance de ce projet. Les experts sont compétents sur les thèmes, objectifs ou instruments détaillés sur cette plate-forme et sont intéressés à partager leurs connaissances et à participer à des activités de réseau avec d'autres experts.

• Quels sont les avantages à s'inscrire en tant qu'expert ?

Seuls les experts ont la possibilité :

- de chercher et contacter tous les membres de la communauté d'experts par le biais du système de messagerie sécurisé de la plate-forme.

- d'avoir un accès complet aux profils des autres experts.

- de soumettre de nouvelles études de cas pour la plate-forme.

• Qui peut voir mon profil d'expert ?

En créant votre profil d'expert, vous aurez la possibilité de définir qui peut le voir. Vous pouvez choisir entre un profil public ou à visibilité limitée (anonyme).

Inscription pas-à-pas sur la plate-forme

1. Depuis la page d'accueil, allez dans l'onglet « Experts » dans la barre de navigation supérieure.

2. Sur la page suivante, vous pouvez voir l'ensemble des experts déjà inscrits avec un profil public. Pour procéder vous-même à votre inscription sur la plate-forme, cliquez sur l'onglet « create/edit your expert profile » situé à droite sur la page.

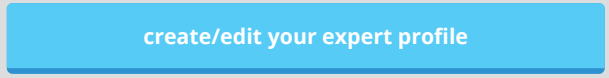

3. Sélectionnez « need to sign up » en dessous du champ d'identification.

4. Entrez votre adresse électronique et choisissez un mot de passe pour votre compte. Afin de poursuivre, il est nécessaire d'accepter les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité de la plate-forme.

5. Vérifiez votre boîte mail – vous devez avoir reçu un e-mail de confirmation de notre part (si vous ne le voyez pas, vérifiez également dans le dossier des spams). Suivez le lien indiqué dans le mail pour confirmer votre inscription.

6. Vous pouvez maintenant vous connecter avec votre nouveau compte sur la plate-forme et compléter votre profil d'expert.

Il convient de mentionner autant d'informations que possible dans votre profil, afin de permettre aux autres experts de mieux identifier votre champ d'expertise et d'augmenter ainsi vos chances d'être contacté.

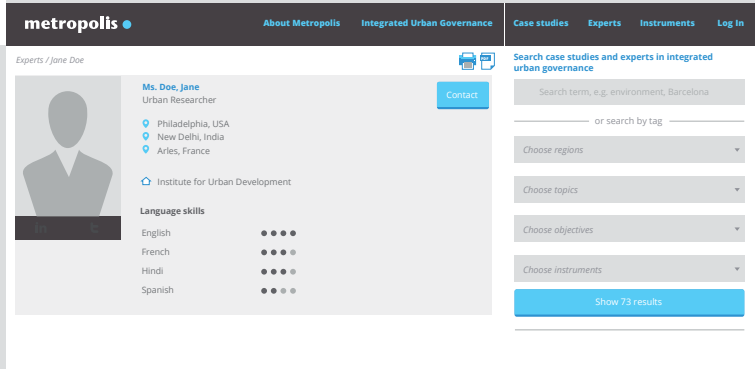

7. Quand vous aurez complété votre profil d'expert, un administrateur validera votre inscription peu de temps après, afin que vous puissiez utiliser votre compte d'expert sur la plate-forme.